

« Il est tout le temps malade, on n'a jamais pu le vacciner ! »

Les maladies aiguës banales ne sont pas, dans la majeure partie des cas, une contre-indication. Il est cependant classique de reporter la vaccination pour ne pas rajouter à l'inconfort du patient mais surtout pour ne pas perturber la surveillance de la maladie en cours par les réactions secondaires éventuelles de la vaccination. Même répétitives, ces maladies bénignes ne doivent pas, en revanche, être un prétexte à reporter sans cesse l'application du calendrier vaccinal. Il existe toujours en effet des « intervalles libres » même, en hiver, chez un enfant en crèche faisant des infections ORL à répétition. Bien au contraire il semble encore plus important de respecter le calendrier vaccinal pour ces enfants pour leur éviter d'avoir, en plus des maladies infectieuses évitables par les vaccins.